Envoyé en préfecture le 31/05/2022
Reçu en préfecture le 31/05/2022
Affiché le 01/06/2022
ID : 084-258403153-20220523-DCS_2022_14-DE

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie d'Avignon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 23 Mai 2022

DCS n°2022-14

Date de convocation : Vendredi 13 Mai 2022

Délégués en exercice : 48

Titulaires : 26
Suppléants : 2
Absents non remplacés : 20

Quorum d'un tiers des membres* : 17
*Loi de prorogation de l'Etat d'urgence sanitaire du 10 novembre 2021

Votants : 28

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois Mai, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes du Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Paul-Roger GONTARD, M. Claude MOREL, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, M. Patrick SUISSE, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Franck JOUSSELIN, M. Luc ROUSSELOT, M. Michel DOUCENDE, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, M. Michel TERRISSE, M. Stéphane MICHEL, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWCZ, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Claude AVRIL, M. Jean-Pierre FENOUIL, M. Nicolas PAGET, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Florence GOURLOT

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Yvan BOURELLY représenté par M. Philippe MASSIAS
M. Xavier MARQUOT représenté par M. Pierre MARQUESTAUT

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :
Mme Cécile HELLE (Excusée), M. Joël PEYRE (Excusé), Mme Aurore CHANTY (Excusée), M. Pierre JOUVENAL (Excusé), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Serge MALEN (Excusé), M. Jacques DEMANSE (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), Mme Nathalie LE GOFF (Excusée), Mme Isabelle BURE (Excusée), M. Michel PERRAND (Excusé), M Christian GROS, M. Fulgencio BERNAL (Excusé), M. Stéphane GARCIA (Excusé), M. Yann Bompard (Excusé), M. Denis SABON (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée), M. Fabrice LEAUNE (Excusé), M. Louis DRIEY (Excusé), Mme Christine LANTHELME (Excusée)

ÉTAIENT PRÉSENTS SANS VOIX DÉLIBÉRATIVE :

Secrétaire de séance : M. Nicolas PAGET

Envoyé en préfecture le 31/05/2022
Reçu en préfecture le 31/05/2022
Affiché le 01/06/2022
ID : 084-258403153-20220523-DCS_2022_14-DE

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie d'Avignon

Objet : Modification de la composition du Comité Syndical

Rapporteur : Pascale Bories

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.5211-8,
Vu l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon,
Vu la délibération DCS n°2021-15 du 27 septembre 2021, du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, portant dernière modification du Comité Syndical,
Vu la délibération n°DE/46/5.3/21.03.2022-3 du 21 mars 2022, de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, désignant Monsieur Jean BERARD comme délégué titulaire du SMBVA pour la commune de Bédarrides en remplacement Madame Isabelle BURE,
Vu la délibération n°DE/46/5.3/11.04.2022-4 du 11 avril 2022, de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, désignant Monsieur Jean-Claude RUSCELLI comme délégué titulaire du SMBVA pour la commune de Bédarrides en remplacement Monsieur Michel PERRAND,

Le Comité Syndical est constitué de 48 membres titulaires et de 48 membres suppléants.
Pour la commune de Bédarrides, il a été procédé au remplacement de Madame Isabelle BURE par Monsieur Jean BERARD et de Monsieur Michel PERRAND par Monsieur Jean-Claude RUSCELLI en qualité de membres titulaires de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat.

Ainsi, la composition du Comité Syndical est modifiée comme suit :

Communauté d'Agglomération du Grand Avignon				
Titulaires			Suppléants	
Paul Roger	GONTARD	Avignon	Fabrice	MARTINEZ-TOCABENS
Cécile	HELLE	Avignon	Claude	NAHOUM
Joël	PEYRE	Avignon	Julien	De BENITO
Claude	MOREL	Caumont	Dominique	LIBES
Aurore	CHANTY	Entraigues	Guy	MOUREAU
Daniel	BELLEGARDE	Jonquerettes	Dominique	ANCEY
Steve	SOLER	Le Pontet	Michèle	BOMPUIS
Patrick	SUISSE	Le Pontet	Danielle	MERIALDO
Jeanine	DRAY	Les Angles	Patrice	AUBARD
Annick	DUBOIS	Morières	Jeanine	FAVRE-SECOND
Franck	JOUSSELIN	Morières	Grégoire	SOUQUE
Pierre	JOUVENAL	Pujaut	Catherine	GLEIZE
Patrick	SANDEVOIR	Rochefort	Alain	BERTRAND
Luc	ROUSSELOT	Roquemaure	Michel	BERARDO
Serge	MALEN	St Saturnin	Lionel	FISCHER
Jacques	DEMANSE	Sauveterre	Carole	DELAFONTAINE
Yvan	BOURELLY	Saze	Philippe	MASSIAS
Michel	DOUCENDE	Vedène	Jean-Marc	BORIE
Joël	GUIN	Vedène	Rolland	LAMOUROUX
Hervé	BERENGUER	Velleron	Philippe	ARMENGOL
Pascale	BORIES	Villeneuve	Arnaud	RENEVEY
Nathalie	LE GOFF	Villeneuve	Virginie	DUMAS FILLIERE

Envoyé en préfecture le 31/05/2022
Reçu en préfecture le 31/05/2022
Affiché le 01/06/2022
ID : 084-258403153-20220523-DCS_2022_14-DE

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat				
Michel	TERRISSE	Althen	Marc	MOSSÉ
Jean	BERARD	Bédarrides	Marie-Dominique	SARRAIL
Jean-Claude	RUSCELLI	Bédarrides	Eva	BOCCABELLA
Christian	GROS	Monteux	Chantal	GONNET OLIVI
Stéphane	MICHEL	Monteux	Evelyne	ESPENON
Fulgencio	BERNAL	Pernes	Gérôme	VIAU
Didier	CARLE	Pernes	Antoine	BARBIEUX
Pascale	CHUDZIKIEWCZ	Sorgues	Cindy	CLOP
Stéphane	GARCIA	Sorgues	Sylviane	FERRARO
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange				
Christophe	REYNIER-DUVAL	Caderousse	Mariel	MARTIN
Claude	AVRIL	Châteauneuf	Salvador	TENZA
Jean-Pierre	FENOUIL	Courthézon	Jérôme	DEMOTIER
Nicolas	PAGET	Courthézon	Caroline	FAYOL
Claudine	MAFFRE	Jonquières	Annie	DEL BASSO
Thierry	VERMEILLE	Jonquières	Laurent	RUCHON
Yann	BOMPARD	Orange	Claude	BOURGEOIS
Xavier	MARQUOT	Orange	Pierre	MARQUESTAUT
Denis	SABON	Orange	Jonathan	ARGENSON
Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence				
Christine	WINKELMANN	Camaret	Jean-Michel	MARLOT
Fabrice	LEAUNE	Lagarde	Sophie	PROPHETE-FEBVRE
Louis	DRIEY	Piolenc	Françoise	GRANDMOUGIN
Pascal	CROZET	Ste Cécile	Vincent	FAURE
Marc	GABRIEL	Sérignan	Lydie	CATALON
Patricia	LISPAL-GONDRAN	Travaillan	Isabelle	DALADIER-MARTIN
Christine	LANTHELME	Uchaux	Annie	AVON
Florence	GOURLOT	Violès	Julia	EKINCI

Considérant que le Bureau Syndical réuni le 9 mai 2022, a pris en compte ce changement,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE la modification de la composition du Comité Syndical telle que présentée dans la délibération

La délibération est adoptée.

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie d'Avignon

Envoyé en préfecture le 31/05/2022
Reçu en préfecture le 31/05/2022
Affiché le 01/06/2022
ID : 084-258403153-20220523-DCS_2022_14-DE

Vote du Comité :

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Présidente
Pascale BORIES

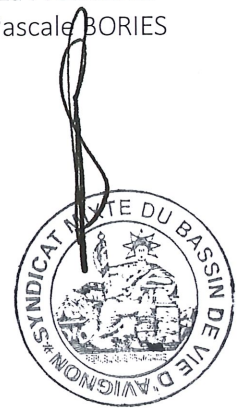

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
164 Avenue de Saint Tronquet – Vaucluse Village – Bâtiment Le Consulat – 84130 Le PONTET

Tel : 04 32 76 73 00
contact@scot-bva.fr